

A tous les membres de la Société Chimique de France – APPEL A CANDIDATURES – ELECTIONS 2024

Chers Membres,

Afin de nous conformer à la réglementation et à nos statuts, l'ensemble des instances de la SCF seront renouvelés au printemps 2024 afin que les résultats soient proclamés lors de l'Assemblée générale de la SCF le 26 juin 2024.

Ceci concerne :

- Le conseil d'administration
- Le bureau National du Réseau Jeunes
- Les bureaux des sections régionales
- Les bureaux des divisions disciplinaires
- Les bureaux des divisions transversales.

La période de dépôt des candidatures est fixée du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2024.

Durant cette période, vous pourrez faire acte de candidature sur ces postes exclusivement au moyen de la plateforme mise en place à cette effet accessible par ce lien : <https://elections2024scf.inviteo.fr/>

Pour candidater, vous devrez d'abord créer votre profil (pensez à vous munir de votre numéro d'adhérent SCF). Vous aurez ensuite accès aux différents scrutins.

Pour rappel, sont **éligibles** :

Au Conseil d'administration :

- Aux 13 postes élus au suffrage universel : **tous les adhérents**
- Aux 4 postes de représentantes et représentants des sections régionales : **les membres des bureaux de sections régionales**
- Aux 4 postes de représentantes et représentants des divisions : **les membres des bureaux de divisions scientifiques (disciplinaires et transversales).**
- Aux 3 postes de représentante et représentants des jeunes : **les membres du Bureau national et des bureaux régionaux du RJ**

Aux bureaux des sections régionales :

- Les adhérentes et adhérents **inscrits à la section régionale concernée**

Aux bureaux des divisions scientifiques :

- Les adhérentes et adhérents **inscrits à la division scientifique concernée**

Au bureau National du Réseau Jeunes :

- Les adhérentes et adhérents **ayant moins de 35 ans au 29/02/2024**

Chaque adhérent peut candidater sur autant de scrutins qu'il/elle le souhaite pourvu que les conditions d'éligibilité soient respectées.

Chaque candidature devra être accompagné d'un « **acte de candidature** » sous forme d'un document (format pdf) de **4 pages au maximum** comportant 2 pages au maximum pour la profession de foi et 2 page maximum pour le curriculum. Ces deux éléments doivent obligatoirement être présents dans l'acte de candidature.

En cas de candidature sur plusieurs scrutins, il faudra télécharger des actes de candidature distincts.

La conformité et l'éligibilité des candidatures seront vérifiées au fil de l'eau pour les candidatures au Conseil d'Administration et après la clôture des dépôts pour les autres scrutins.

Bien cordialement,

Stanislas POMMERET, Président

Stéphane COUSSAN, Secrétaire Général

Axel LÖFBERG, Vice-Président en charge des entités et des élections 2024